



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Cabinet

REF : CGZ/ND/SQ-2021  
Tél : 0590 47 81 02  
Tél : 0590 47 81 41

Mél : ce.cabinet@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare BP 480  
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le Lundi 26 Avril 2021

La Rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

Aux

Personnels de l'académie

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire applicable en école et établissement scolaire dans les outre-mer demeure celui en vigueur le 29 octobre 2020, conformément à l'article 55 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié.

Cependant, des mesures restrictives spécifiques peuvent être prises localement par les Préfets, auxquelles il convient de se conformer. La dégradation des conditions sanitaires sur le territoire a ainsi conduit à ce renforcement dont la mise en place de la demi-jauge en collège depuis la 6<sup>ème</sup> et en lycée sauf pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui ont de meilleurs indicateurs.

Le nombre de cas constatés ce jour au sein des unités éducatives est de 84. Les cas sont ainsi répartis :

- Entre type d'établissements :
  - o En école primaire :37
  - o En collège :17
  - o En lycée :30
- Entre catégories de personnes
  - o Elèves :63
  - o Personnels de l'éducation nationale :14
  - o Personnels des collectivités :7

Je vous rappelle l'importance du respect des gestes barrières et notamment du port correct du masque dès l'âge de 6 ans. Comme déjà mentionné, en école maternelle, un cas positif parmi les élèves entraîne la fermeture de la classe puisqu'ils ne portent pas le masque et sont donc tous cas-contacts. Dans les écoles élémentaires, collèges et lycées, où le port du masque est obligatoire, dès lors qu'il y a 3 cas positifs parmi les élèves d'une même classe, celle-ci est mise en isolement. A noter, qu'en cas d'absence d'un enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré, et en l'absence de possibilité de remplacement il n'est pas possible actuellement de répartir les élèves dans les autres classes en raison du brassage d'élèves que cela génère et les parents doivent être appelés pour rechercher leur enfant.

La demi-jauge, calculée au niveau de la classe ou de l'établissement selon l'organisation prévue sous l'autorité du chef d'établissement, a été mise en place dans les collèges et les lycées, pour diminuer au maximum les flux d'élèves tout en favorisant la poursuite de l'enseignement. Les classes des plus petits peuvent difficilement faire l'objet de ce type de mesure étant donné les spécificités de l'enseignement. Toutes ces mesures visent à protéger au maximum les enfants mais aussi leur entourage, tout en leur permettant de bénéficier d'une éducation à laquelle ils ont droit.

La continuité pédagogique qui est organisée est essentielle pour limiter au maximum l'impact de cette situation sur nos élèves. Le personnel médico-social est à la disposition de ceux qui ont besoin d'un soutien physique et psychique.

Concernant la vaccination, le gouvernement a souhaité rendre prioritaires notamment les professeurs des écoles, collèges et lycées, les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) de plus de 55 ans conformément au courrier que je vous ai adressé. Après analyse du personnel à risque sur notre territoire, il a été décidé d'abaisser l'âge de la priorisation à 50 ans, comme mentionné dans mon dernier message.

Le vaccin qui est utilisé dans les centres de vaccination en Guadeloupe est uniquement le vaccin Pfizer pour des raisons de gestion centralisée du circuit de distribution. Cependant, les enseignants de plus de 55 ans peuvent aussi bénéficier du vaccin Astra Zeneca en ville auprès de leur médecin ou de leur pharmacien.

Ainsi, le personnel de l'Education de plus de 50 ans est prioritaire pour les prises de RV auprès des centres de vaccination (Pfizer) via notamment la plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 (05 90 99 14 74) ou pour les plus de 55 ans chez les praticiens de ville (Astra Zeneca). Enfin, ils pourront se rendre sans RV tous les week-ends au vaccinodrome Pôle Caraïbes.

Pour le personnel plus jeune, volontaire pour se faire vacciner, l'inscription sur les listes complémentaires de RIPOSTE est dès aujourd'hui possible et accéder ainsi aux créneaux de RV restés vacants. Ce personnel plus jeune peut aussi se rendre aux sessions sans RV au vaccinodrome en notant néanmoins, en cas d'affluence, qu'ils ne seront pas prioritaires.

Cette campagne de vaccination qui a été considérablement accélérée est complétée par une stratégie très volontariste de tests destinée à casser les chaînes de contamination en les identifiant et isolant les cas contacts. Les tests antigéniques dans le second degré et les tests salivaires dans le 1<sup>er</sup> degré se poursuivent en se basant sur les capacités de traitement des laboratoires. La première livraison d'auto-tests est en cours de réception et de dédouanement : elle est destinée aux enseignants, AESH et ATSEM du 1<sup>er</sup> degré. Une boîte de 5 sera distribuée à chacun avec la recommandation d'effectuer 2 tests par semaine. Nous devons avoir la semaine prochaine une livraison pour les personnels en contact avec les élèves du 2<sup>nd</sup> degré selon les mêmes modalités puis pour les lycéens sur la base les concernant d'un test par semaine.

Je sais combien cette période et ces mesures sont contraignantes pour chacun et chacune d'entre nous. C'est l'effort collectif, l'attention aux gestes barrières et au respect des mesures, la solidarité qui permettront de revenir à un niveau bas de circulation du virus. Et c'est la vaccination qui apparaît aujourd'hui comme la voie qui nous permettra de revenir enfin vers une vie à nouveau normale : je vous encourage à vous rendre nombreux dans les 13 centres qui sont ouverts.

Je connais aussi votre engagement dans le cadre de notre mission de service public dont nous mesurons tous les jours les implications et l'importance pour l'avenir des enfants qui nous sont confiés et pour celui du territoire. Je vous en remercie très sincèrement et je vous adresse mes cordiales salutations.



La Rectrice de Région Académique Guadeloupe  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale  
Christine GANGLOFF - ZIEGLER